



Communiqué de presse Association Swiss Label · Utilisation libre · Pas de délai d'attente

Berne, le 11 septembre 2026

Nouvelle réglementation relative à la croix suisse:

Swiss Label s'oppose au dévoiement d'un label de qualité national

L'assouplissement des règles régissant l'utilisation de la croix suisse se heurte à une vive opposition. Cette nouvelle pratique ouvre grand la porte à des pratiques trompeuses à l'égard des consommatrices et consommateurs et met gravement en péril la réputation mondiale de la qualité du travail local, souligne l'association Swiss Label.

Avec sa nouvelle interprétation des règles d'origine, l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI) a créé un dangereux précédent. À l'avenir, les marques seront autorisées à apposer la célèbre croix suisse sur leurs produits, même si ceux-ci ont été fabriqués loin des frontières nationales. Seule la création intellectuelle (conception, recherche et/ou développement) doit encore avoir lieu en Suisse. C'est ainsi qu'un symbole, synonyme dans le monde entier de fiabilité, de précision et d'excellence, est relégué au rang d'outil de marketing visuel. Cette situation pousse déjà de premiers fabricants, qui jusqu'à présent étaient fidèles à leur site de production, à délocaliser leur production vers les pays voisins afin de pouvoir résister à l'impitoyable guerre des prix.

«Il faut le dire très clairement: la Suisse brade son symbole le plus important», critique vivement Jürg Rothenbühler, président de l'association Swiss Label, en parlant des nouvelles directives. «Lorsque des entreprises délocalisent leur production pour de simples raisons de coûts et suppriment des emplois dans le pays, elles ne devraient plus être autorisées à se prévaloir de la réputation de qualité suisse.» L'association considère que cette évolution entraîne une distorsion de la promesse de qualité qui est associée à la croix suisse. Les acheteuses et acheteurs, tant en Suisse qu'à l'étranger, qui privilégient délibérément les produits d'origine suisse et acceptent de payer des prix plus élevés en conséquence, sont systématiquement induits en erreur. «Pour cette raison, cette nouvelle réglementation constitue une attaque directe contre l'ensemble du marché du travail suisse.»

SWISS LABEL

Pour plus de qualité suisse!

Schwarztorstrasse 26, Case postale, CH-3001 Berne
www.swisslabel.ch

Pour l'association Swiss Label, qui s'est donné pour mission de promouvoir les produits et services suisses de qualité, cette orientation de politique économique constitue une dérive lourde de conséquences. Ainsi, l'arbalète, symbole fiable de la marque, occupe désormais une place encore plus centrale. **«Alors que la croix perd de plus en plus de crédibilité à cause de cette pratique, l'arbalète continue de garantir sans équivoque l'origine suisse», souligne Jürg Rothenbühler.** Ce label distingue toutes les entreprises qui restent inconditionnellement fidèles à leur site de production local, qui réalisent un véritable travail de qualité et qui ne font aucun compromis en matière de qualité. «Car, après tout, la «Swissness» authentique ne peut pas être délocalisée dans des sites de production étrangers.»

Contact pour tout renseignement:

Swiss Label, Schwarztorstrasse 26, 3001 Berne

Jürg Rothenbühler, président – Portable 079 218 76 19 / j.rothenbuehler@rothenbuehlerag.ch

Mirjam Voser, directrice – tél. 031 380 14 10 / m.voser@sgv-usam.ch

À propos de l'association Swiss Label

Swiss Label s'est donné pour mission de promouvoir durablement les produits et services de qualité d'origine suisse, tant en Suisse qu'à l'étranger. L'arbalète, signe distinctif traditionnel, symbolise sans équivoque l'identité de la Suisse en tant que grand pays exportateur présent dans le monde entier.

Des règles strictes pour l'arbalète

Swiss Label distingue les produits suisses en leur attribuant l'arbalète comme label de qualité. Pour cela, les entreprises doivent prouver qu'une part significative de la valeur ajoutée est générée en Suisse. Pour les denrées alimentaires, Swiss Label exige une part de valeur ajoutée suisse de 90%; pour les produits laitiers, ce chiffre atteint même 100%. Pour tous les autres produits et services, le seuil est fixé à 70%. La procédure d'admission se déroule en trois étapes et ne laisse aucune place aux zones d'ombre. Dans un premier temps, le service administratif procède à un examen approfondi. La directrice Mirjam Voser passe ensuite chaque entreprise au crible. Enfin, lors de la troisième étape, le comité directeur se prononce sur l'admission de l'entreprise candidate.

SWISS LABEL

Pour plus de qualité suisse!

Schwarztorstrasse 26, Case postale, CH-3001 Berne
www.swisslabel.ch